

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2018)
Heft: 2198

Artikel: Protection des terres agricoles : un combat à l'issue incertaine : le plan sectoriel des surfaces d'assoulement en question
Autor: Rey, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mieux lotis?

La suppression des taux d'intérêt, selon les initiateurs, allégera les charges des entreprises et des contribuables. Mais alors comment les banques gagneront-elles leur vie? Elles ne pourront plus compter sur ce qu'elles appellent la marge d'intérêts, soit l'écart entre les intérêts facturés sur les prêts accordés et ceux versés sur les dépôts d'épargne. Elles remplaceront cette absence de marge d'intérêts en majorant les frais et les commissions qu'elles prélevent pour la gestion des comptes et pour l'octroi de crédits, malgré le fait qu'ils soient en monnaie pleine. Les clients seront-ils mieux lotis? La question doit au moins être posée.

Les initiateurs se plaisent à souligner que le franc suisse, en monnaie pleine, deviendra l'argent le plus sûr au monde. Ils oublient que le franc est déjà perçu comme l'une des monnaies les plus solides au

monde. Cela se traduit en particulier par une croissance continue de la gestion de fortune. Si le franc devenait encore plus attractif qu'il ne l'est déjà, sa valeur augmenterait encore. Cette perspective ne ravira pas les entreprises d'exportation et découragera les touristes étrangers de venir chez nous. Le mieux peut être l'ennemi du bien.

Anticipations erronées

Autre aspect, un peu technique. Dans le système actuel, la [BNS](#) pilote l'évolution de la conjoncture, la demande de monnaie et de crédits par le canal des taux d'intérêt. Elle peut les faire varier à la hausse en période d'inflation ou au contraire à la baisse en temps de récession. Avec la monnaie pleine, ce pilotage se ferait exclusivement par le biais de la masse monétaire. Elle ne pourrait faire simultanément les deux manœuvres. L'expérience des dernières décennies montre que le

pilotage par les taux d'intérêt est préférable et plus efficace.

Les initiateurs font valoir que la monnaie pleine «*protégera notre économie contre les crises financières*». Cette affirmation n'est pas correcte. Les crises, comme celle de 2008, ne résultent pas des crédits en monnaie scripturale accordés par les banques, mais bien d'anticipations excessives portant sur l'évolution de la valeur des biens et/ou une sous-évaluation des risques encourus. La prise en compte d'anticipations erronées ou de sous-évaluations tout aussi fausses est vieille comme le monde. La monnaie pleine n'y change rien.

Quelles pourraient être, finalement, les conséquences pour notre économie, pour son secteur financier en particulier, si nous étions le seul pays à passer au système de la monnaie pleine? Les initiateurs ont de bonnes raisons de ne pas aborder cette question. Car la réponse tient en un mot: désolantes.

Protection des terres agricoles: un combat à l'issue incertaine

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement en question

Michel Rey - 13 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32930>

Bien que les surfaces sacrifiées à l'urbanisation progressent moins rapidement, les terres agricoles restent menacées (-3,3% entre 1985 et 1997; -2,2% entre 1997 et 2009).

Situées en périphérie des agglomérations, les meilleures terres cultivables font l'objet de toutes les convoitises ([DP 2046](#)).

Un groupe d'experts fédéraux

et cantonaux et de représentants des groupes d'intérêts concernés, créé à l'initiative du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication (Detec), vient de déposer son [rapport](#) sur le rôle du plan sectoriel des surfaces d'assolement. Il contient diverses propositions pour en améliorer l'efficacité.

Protéger les terres agricoles de qualité

La proposition de préserver une superficie minimale des terres nécessaires à l'approvisionnement du pays en cas de fermeture des frontières émane de l'Office fédéral de l'agriculture. C'est dans ce but que le Conseil fédéral approuve la première version du plan sectoriel des surfaces d'assolement en 1992. Très rapidement, il va servir de [contrepoids](#) pour freiner l'urbanisation. Le contingent de 438'600 hectares, soit 30% environ des terres agricoles réparties entre les cantons, doit être maintenu. C'est la conclusion principale de l'expertise.

Les experts pointent plusieurs lacunes qui justifient des propositions d'amélioration. La définition des meilleures terres agricoles demeure trop vague et la qualité des sols pour désigner les surfaces d'assolement varie selon les cantons. La Confédération ne connaît pas leur consommation pour l'urbanisation et peine à faire respecter les quotas cantonaux car, contrairement à ce que prévoit la législation, les cantons ne lui communiquent pas tous les modifications de leur plan sectoriel. La Confédération, quant à elle, n'hésite pas à sacrifier de bonnes terres agricoles

lorsqu'elle réalise ses propres projets d'infrastructure.

Les recommandations d'amélioration du plan sectoriel

Les surfaces d'assolement doivent reposer sur des bases fiables et cohérentes pour tout le pays. Il est indispensable que les données pédologiques soient relevées selon des méthodes uniformes.

La nécessité pour les cantons de disposer d'une marge de manœuvre pour leur développement économique est reconnue. Pour les experts, il doit être possible de compenser les surfaces d'assolement rendues imperméables, par exemple en revalorisant des sols ayant perdu une grande part de leur fertilité. Des possibilités d'assouplissement de la mise en œuvre du plan sectoriel devraient être possibles dès que les données pédologiques de meilleure qualité seront disponibles. Ainsi, les experts préconisent de permettre à deux cantons de s'entendre sur la répartition de leurs surfaces d'assolement pourvu que le compte total soit bon.

Le groupe d'experts s'est en outre interrogé sur le poids de la protection des surfaces d'assolement dans la pesée des intérêts. Il ne préconise pas une protection aussi forte que celle de la forêt et des marais, mais la mise en place par la Confédération d'un suivi (*monitoring*) au niveau national. Cette surveillance se heurte, comme il fallait s'y

attendre, à une forte résistance de la part des fédéralistes attachés à la souveraineté territoriale des cantons.

Or il s'agit, ni plus ni moins, d'assurer une identification précise des lieux et une réelle transparence des pratiques cantonales. Si un canton ne peut garantir durablement son contingent (en hectares), il serait tenu de présenter à la Confédération un plan de mesures pour en assurer le respect. Une telle exigence a d'ailleurs été fixée par le Conseil fédéral lors de l'approbation des plans directeurs des cantons de Genève et Vaud.

Les terres agricoles diminuent aussi sous l'effet des constructions et installations hors zones à bâtir. Environ 40% de la surface urbanisée sont situés en dehors de la zone à bâtir. Le groupe d'experts considère que la réglementation de la construction hors zone à bâtir joue un rôle important pour garantir les surfaces d'assolement. Mais cette réglementation doit être fixée dans la loi fédérale.

Développée dans le cadre du projet de nouvelle révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), elle n'a pas trouvé grâce dans la procédure de consultation.

Les chances de succès des recommandations

Les recommandations n'ont pas reçu l'approbation unanime du groupe d'experts. Le rapport fait explicitement état de

divergences qui révèlent les conflits d'intérêts autour de la protection des terres agricoles.

Les défenseurs de l'environnement et de la nature privilégiennent «*une augmentation de normes*», alors que les milieux économiques (Usam, Economiesuisse) s'opposent à toute «*densification de la réglementation*».

L'Union suisse des paysans (USP) est plus ambiguë. Certes soucieuse de la protection des

terres agricoles, elle refuse des dispositions contraignantes dans la législation sur l'aménagement. Ainsi les milieux de l'agriculture et les représentants de l'économie ne veulent pas que le plan sectoriel des surfaces d'assoulement serve à réglementer les constructions hors zone à bâtir. Les dispositions de la LAT et de son ordonnance seraient suffisantes.

A l'inverse, les offices fédéraux,

les cantons et les communes insistent sur la nécessité de minimiser l'emprise sur les surfaces d'assoulement, y compris lors de constructions en dehors de la zone à bâtir.

Ces conflits perdureront lors de la mise en consultation des propositions. La bataille pour assurer une meilleure protection des terres agricoles se poursuit et son issue politique demeure incertaine, tant au niveau fédéral que cantonal.

La participation de Suisses à la traite négrière

Olivier Pavillon, «Des Suisses au cœur de la traite négrière», Lausanne, Antipodes, 2017, 159 pages

Pierre Jeanneret - 18 mars 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32951>

La participation de familles suisses au commerce des esclaves a longtemps été un sujet négligé par l'historiographie nationale. Tabou, silence délibéré sur un épisode aujourd'hui considéré comme honteux? Un ouvrage pionnier a contribué à faire la lumière: celui de Tomas David, Bouda Etemad et Janick Marina Schaufelbuehl, [La Suisse et l'esclavage des Noirs](#) (Antipodes, 2005).

Olivier Pavillon, directeur du Musée historique de Lausanne durant de nombreuses années, apporte de nouveaux éclairages. Son [livre](#) est constitué de trois contributions, la première inédite, alors que les deux suivantes ont paru dans des

revues historiques cantonales. Il traite le sujet avec un réel talent de narrateur, et sans porter de jugement moralisateur anachronique. Ses personnages sont d'ailleurs des «*seconds couteaux*», qui cherchent à acquérir une fortune rapidement, mais qui connaîtront souvent la désillusion, et pour qui la traite négrière n'a représenté qu'une activité marginale et limitée dans le temps.

Le premier texte concerne la famille Larguier des Bancels. Il s'agit de paysans aisés devenus marchands qui, par l'achat d'une seigneurie, ont acquis un titre de «*noblesse*». On suit leur parcours dès leurs origines dans les Cévennes, qui sont passées à la Réforme. A cause

des persécutions religieuses sous Louis XIV, une partie de ses membres s'installent dans le Pays de Vaud.

Certains iront chercher fortune hors d'Europe. François Larguier émigre et débarque en 1770 à l'Ile de France (devenue île Maurice depuis sa conquête par l'Angleterre). Y vivent alors quelque 40'000 habitants, dont plus de 30'000 esclaves. Dans le testament de François, il sera mentionné qu'il possède «*61 esclaves, 24 chèvres, 150 cochons et 60 volailles diverses*» ainsi qu'une «*barre de justice pour nègres avec quatre fers*».

L'île est alors au centre d'un intense trafic commercial maritime, où le commerce